

## ATTESTATION « de minimis entreprise »<sup>1</sup>

**Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement UE n°1407 / 2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis**

Je soussigné(e) :

Madame ou Monsieur .....

Agissant en qualité de .....

Représentant l'entreprise .....

Sollicitant une aide au titre des aides « de minimis » d'un montant de : .....euros  
pour la réalisation d'un projet de mise en place de systèmes agro-forestiers (dispositif 8.2 du PDRR)

Secteur d'activité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide : .....

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime "de minimis", conformément au règlement (CE) n° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur la fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis plafonnant à 200 000 € le montant des aides publiques qu'une entreprise unique peut recevoir sur une période de trois exercices fiscaux.

J'atteste sur l'honneur :

Ne pas avoir demandé d'aides de minimis au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux précédents.

Avoir reçu ou demandé les aides de minimis suivantes au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux précédents auprès de la Région des Pays de la Loire, des autres collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne ou de leurs représentants :

Exercice fiscal	Nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide	Date de décision d'octroi de l'aide et organisme à l'origine de l'aide	Nature de l'aide	Objet de l'aide	Montant brut de l'aide ou Equivalent Subvention Brut
n-2					
n-1					

<sup>1</sup> Les aides versées au titre de l'activité agricole ne sont pas concernées par ce régime d'aide.

n					
Total					

Le champ de la présente déclaration couvre l'ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l'une des relations suivantes:

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise;
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Si l'entreprise a fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l'une ou l'autre des entreprises parties à l'opération doivent être déclarées.

Si l'entreprise est issue d'une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n'est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l'entreprise nouvellement constituée à l'issue de la scission.

Montant total perçu au titre des aides de minimis (en toutes lettres) : .....

.....

L'ensemble des aides de minimis doit être déclaré quelque soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d'un prêt, d'une garantie, d'un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d'une avance remboursable,... Dans ces cas, le montant de l'aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le .....

A .....

Signature et cachet de l'entreprise